

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 18 (1940)

Artikel: Carouge, villa romaine et burgonde
Autor: Blondel, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CAROUGE, VILLA ROMAINE ET BURGONDE

Louis BLONDEL.



ux portes de la cité de Genève, la villa de Carouge a dû être un des plus importants établissements antiques de la région. Tête de pont sur l'Arve, à la jonction des voies antiques de Vienne et de Lyon, ainsi que d'autres routes secondaires, elle était bien un carrefour, un nœud de circulations importantes. Réduite au rang de simple hameau pendant tout le moyen âge, pour les mêmes raisons topographiques, elle est devenue au XVIII^e siècle une ville commerçante.

Quadrivium. — Il n'est pas douteux que le nom de Carouge vient du mot *quadrivium*, carrefour. L'étymologie d'un grand nombre de localités: Carra, le Carre, Carro, remonte à la même racine et dérive du mot patois Carro, latinisé en *Carrogium*. A Carrouge, près de Mézières, des vestiges romains ont été relevés; en France les Carouge sont nombreux. Les formes les plus anciennes sont « *Carrogium* » de 1248 à 1255, *Quarrei*, *Quarrouiz* en 1357, *Quarrogii* de 1360-1366, *Quarrogio* au XV^e siècle. L'abondance de ces carrefours a permis aux historiens d'exercer leur imagination pour identifier le lieu du couronnement du roi Sigismond en 516¹. On ne savait où situer les faits mentionnés en ces termes: *Gundebadi filius Sigismundus apud Genavensem urbem villa Quadrivio (alias Quatrivio) jussu patris*

¹ *Régeste genevois*, n° 50.

sublimatur in regnum... Nous verrons plus loin que Carouge est bien la localité où s'est déroulée cette proclamation.

La villa romaine. — Nous n'avons malheureusement que peu de données archéologiques pour reconstituer le Carouge antique et nous ne pouvons nous baser que sur l'étude cadastrale des lieux avant leur transformation au XVIII^e siècle et sur l'analyse des actes les plus anciens. La localité du moyen âge, où dès le milieu du XIII^e siècle vint s'établir une léproserie ou maladière, n'était qu'une petite agglomération à la tête du pont d'Arve avec des auberges, dont l'une est mentionnée en 1249, et quelques maisons le long de la grande route ¹. Nous avons pu déterminer exactement le parcours de cette voie antique venant de Vienne et de Lyon par Saint-Julien jusqu'au Rondeau actuel ². En ce point aboutissait la route du Petit Saint-Bernard par *Boutae* (Annecy), Landecy. Deux autres artères, celle qui venait de Chancy par Lancy et celle qui suivait la rive gauche de l'Arve par Veyrier, rejoignaient plus près du pont la voie principale. C'était donc bien un carrefour. Le cours de l'Arve ayant depuis l'antiquité fortement rongé la rive carougeoise, il est impossible de retrouver actuellement l'entrée du pont romain qui devrait se situer sur la rive droite de la rivière, dans le prolongement de la rue Prevost-Martin. L'emplacement présumé de la villa doit se trouver à l'est de la grande voie, entre l'ancien chemin des Moraines qui suit une berge préhistorique de l'Arve et le tracé de la route de Veyrier avant le XVIII^e siècle. Nous verrons plus loin pourquoi nous devons choisir cette région comme site principal de la villa. Les cadastres anciens indiquent trois plateaux successifs du terrain d'alluvion. Le premier est en bordure de l'Arve jusqu'au vieux chemin de Veyrier, le second entre ce chemin et celui des Moraines, autrefois la « vi des Barrières », le troisième entre la dite « vi » et les hauteurs de Pinchat. A l'ouest de la grande voie antique s'étendait une plaine autrefois très marécageuse, avec des prairies coupées de fossés et de vernaies. La construction de la ville au XVIII^e siècle a profondément modifié l'état des lieux, tout en conservant quelques anciens tracés.

Le territoire de la villa ou fundus. — Avant de préciser nos idées sur le centre administratif de la villa, nous examinerons l'étendue du *fundus* antique et ses limites probables. On sait que la plupart des *fundi* se sont perpétués avec les divisions communales. Pour Carouge, le problème est particulièrement difficile. Jusqu'au XVIII^e siècle Carouge dépendait de Lancy qui était le siège d'une paroisse ayant une superficie considérable, trop considérable peut-être, car il est probable que Lancy a absorbé le territoire de *Quadrivium* après sa disparition. Les limites

¹ Tous les actes cités sont aux Archives d'Etat de Genève. Pour l'ancien Carouge: L. BLONDEL, *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, p. 59 sq.

² *Genava*, XIV, p. 33 sq.

de la juridiction de la Bâtie-Meillé, donnée par le comte de Genève à Girard de Ternier en 1317 et 1320, suivaient les bornes communales du Lancy actuel, soit celles de l'ancienne seigneurie des de Lancy, mais laissaient de côté tout le territoire à l'est de la voie antique de Carouge à Landecy comprenant Pinchat¹. Les comtes de Genève ont alors créé au profit de la famille de Ternier une nouvelle seigneurie avec château-fort à la Bâtie-Meillé (Bois de la Bâtie), tout en excluant de cette seigneurie le coteau de Pinchat qui dépendait déjà de la seigneurie du château de Ternier, lequel appartenait originairement aux dits comtes de Genève. Il faut donc distinguer au point de vue féodal la seigneurie de la Bâtie-Meillé, aux de Ternier, de la seigneurie appelée Ternier.

Au point de vue paroissial il y avait aussi plusieurs anomalies. Alors que seul le village de Lancy avait une église paroissiale, Carouge et quelques terrains voisins relevaient du curé de Saint-Léger. Cette situation peut s'expliquer par le fait de la fondation de la maladière au XIII^e siècle. Tous les terrains de la léproserie ont été donnés au recteur de cette fondation, le curé de Saint-Léger, par le comte de Genève. Mais nous avons la preuve qu'en 1249 un terrain au territoire de Saint-Nicolas appartenait encore au curé de Lancy qui y percevait des dîmes². Par le fait du voisinage de Genève, le chapitre cathédral ou la cure de Saint-Léger avait des possessions à Carouge, mais à la source de ces droits on trouve toujours des donations du comte de Genève, premier possesseur de ces terrains.

Nous ne parvenons cependant pas à délimiter exactement le *fundus* de Carouge par rapport à celui de Lancy, qui est certainement aussi une villa romaine. Il est possible que dès l'origine le domaine ait été subdivisé. Nous avons déjà montré ailleurs l'enchevêtrement des fiefs dans cette région où l'évêque avait aussi des droits de supériorité féodale, principalement au molard de la Bâtie-Meillé, ainsi qu'un sénéchal à Lancy. Il semble acquis que tous les terrains situés à Pinchat et à l'est de la voie principale antique de Saint-Julien dépendaient du *fundus* de Carouge, ainsi qu'une partie des prés à l'ouest de cette voie sous le Carouge actuel³. Le propriétaire primitif de ce territoire était au moyen âge le comte de Genève, souverain du pays, héritier d'un ancien domaine royal. La preuve de ce que nous avançons vient de la possession de la forêt de Pinchat restée entre ses mains jusqu'au XVI^e siècle.

La grande forêt de Pinchat, alleu comtal, est un héritage des biens du propriétaire de la villa. Presque partout la division des *fundus* romains a suivi l'évolution suivante pendant le haut moyen âge: un premier groupe de terrains, comprenant le siège de la villa avec les prés voisins et des forêts, reste entre les mains de ce propriétaire

¹ L. BLONDEL, *La Tour de Lancy*, 1924.

² Cure Saint-Léger 17, f^o 3.

³ Bâtie-Meillé 9, délimitation.

ou de son intendant, puis, à la périphérie, se développe un deuxième groupe de terrains remis à des colons et cultivés par eux contre redevances. Le système féodal est né de cette évolution¹. Le seigneur féodal succède au propriétaire de la villa, les terres remises aux colons deviennent toujours plus distinctes des terres appartenant directement au seigneur, mais elles restent soumises au cens et au fief du seigneur. Les colons n'étaient à l'origine que des cultivateurs, employés de la villa et dépendant de son intendant, puis ils deviennent des locataires perpétuels soumis à des prestations fiscales et militaires.

Pour les terrains non cultivés, comme les forêts, le problème se présente autrement. Les surfaces boisées se morcellent peu à peu en deux grands lots. Le premier reste le bien direct du seigneur du fief, son alleu, avec les prérogatives de chasse et d'exploitation, alors que le second lot est attribué aux anciens colons qui en ont l'usage en commun; ces bois deviennent des « bougeries communes ». Presque partout dans notre pays, le deuxième lot est devenu le plus important, la forêt domaniale primitive disparaît ou se subdivise au profit des communautés, à moins que le seigneur ne soit un souverain important ou une fondation religieuse. Dans de multiples cas les seigneurs ont gratifié de leur domaine des abbayes ou des institutions religieuses. Seules des possessions forestières relevant de dynastes influents ont pu résister pendant le moyen âge aux empiètements des communautés villageoises ou de seigneurs locaux.

Nous avons ici avec Pinchat un exemple typique de ce processus (fig. 1).

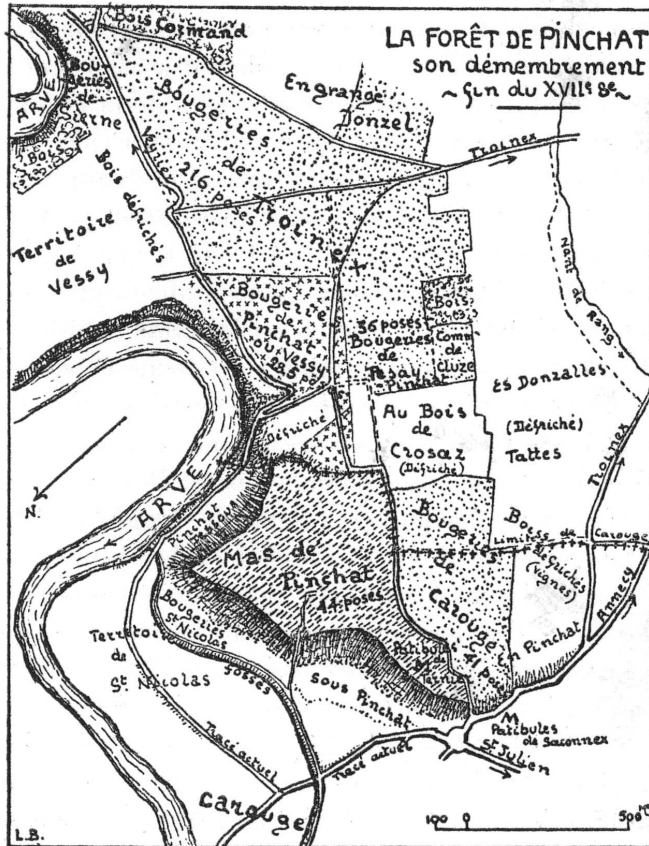


FIG. 1. — Morcellement de la forêt de Pinchat au XVII^e siècle.

¹ Voir sur cette question un résumé dans A. GRENIER, *Manuel d'archéologie*, t. VI, « Le domaine gallo-romain », p. 884 sq.; FUSTEL DE COULANGES, *L'alleu et le domaine rural*, IV, p. 427; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*.

La forêt appartenant aux comtes de Genève, héritiers de l'ancien fisc royal, a pu se maintenir à peu près intacte jusqu'à la fin du moyen âge sans avoir été complètement absorbée par des communautés agraires ou des arrières-fiefs seigneuriaux. Jusqu'au XVI^e siècle, Pinchat est resté la propriété des comtes de Genève, puis des comtes et ducs de Savoie, ou de leurs mandataires les sires de Ternier. En effet, le château de Ternier et sa seigneurie appartenaient à la fois aux comtes et aux Ternier qui sont probablement issus de la famille comtale. Puis, à partir de l'occupation bernoise, cette forêt est remise par les seigneurs de Berne à différents propriétaires contre prestations à la baronnie de Ternier. Ce furent entre autres No. François Viennois avant 1540, aussi possesseur du fief de la Bâtie-Meillé, les de la Bottière à la fin du XVI^e siècle, les No. Desbergeries au XVII^e siècle¹. Ceci concerne le mas principal, l'ancien alleu, qui comprenait au XVI^e siècle deux grands lots, le premier de 44 poses sur les crêts au-dessus de Carouge, le second de 41 poses, dit les « Bougeries de Carouge », en partie défriché en 1540, appartenant à ce moment-là aux héritiers de François Viennois, appelé « Communauté de Pinchat à cause du village de Caroge ». Au levant, au delà des limites communales de Carouge, nous trouvons le mas des « Bougeries de Pinchat à la communauté de Vessy », près de l'Arve, avec 28 poses et demi de teppes et broussailles, puis au sud le mas des « Bougeries de Pesey et Pinchat » à la communauté de Troinex avec 36 poses, enfin encore plus au levant 216 poses de teppes, les « Bougeries de la communauté de Troinex ». Ces dernières rejoignent les forêts et teppes de Sierne et les bois de Veyrier, « En grange Donzel », au marquis de Pierre. En somme toute la région entre l'Arve et Troinex était couverte de forêts qui furent défrichées et vendues à des particuliers dès le XVI^e siècle pour faire place à des cultures. Sans compter les bois de Veyrier, de Vessy et celui de Crosaz on arrive à un total de 365 poses². On peut ainsi reconstituer le bois domanial de Pinchat avec au centre l'alleu de 44 poses environné de bougeries communes à sa périphérie, prises aux dépens de la propriété primitive. Un acte de 1424 mentionne la mise en commun de certains bois par les habitants de Troinex, il y est question des bois de Pinchat, de Cormand, comme bois indivis des villageois de Vessier, de Pesey, de Carouge et de Siernes³. C'est bien le partage progressif de la forêt primitive issue du domaine comtal. Elle n'est que la survivance de l'ancien bois du propriétaire de la villa de Carouge, mais elle nous prouve aussi l'existence d'un fisc royal, remontant au haut moyen âge.

Le nom de Pinchat apparaît dans les textes seulement en 1337; nous ne connais-

¹ Extr. Ternier I, f^{os} 44, 72, 186 v^o, 192, 194; n^o 4, f^o 179 suiv.. Bâtie-Meillé I, confirmation en 1543 des Srs. de Berne. Pour ce qui concerne les de Ternier et la baronnie, cf. FORAS, *Armorial nobiliaire de la Savoie*, art. « Ternier et Montchenu ».

² Voir les plans de Carouge et Troinex du XVIII^e siècle. Le plan de Carouge par Grenier est de 1710.

³ Copie dans le ms. de Blavignac, « Histoire de Carouge », Bibliothèque publique.

sons pas l'étymologie de ce mot écrit Pinchat ou Pinchaut, qui pourrait désigner peut-être un terrain qui « penche », un versant.

Village de Saint-Nicolas-le-Vieux. — Une série d'actes en partie inédits nous a permis de déterminer qu'à l'est de Carouge, sur la route de Veyrier, il existait un ancien hameau, celui de Saint-Nicolas. Nous connaissions déjà le territoire de Saint-Nicolas, au pied de Pinchat, mais nous pensions qu'il avait pris son nom de la chapelle en face de la maladière.

Le plus ancien acte concernant les lépreux date de 1247; il mentionne la juridiction du curé de Saint-Léger sur la communauté des lépreux ou ladres. En 1248, Dognete d'Arlo, veuve d'Amédée Chanal, fait un legs à la cure de Saint-Léger de deux pièces de terre sises juxte la fontaine et l'orme à Saint-Nicolas¹. L'année suivante a lieu un arrangement entre Jean Chanal et le chapelain de Saint-Léger pour ces terrains sis à Saint-Nicolas-le-Vieux, *apud Carrogium*; à la même date un texte fait mention de la dîme de Saint-Nicolas-le-Vieux. Nouvel acte en 1251 qui rappelle l'orme et la fontaine. Mais le procès continue avec les hoirs de Jean Chanal jusqu'aux accords de 1260 et 1269 concernant la terre dite « Les Perris », à Saint-Nicolas-le-Vieux². Ces terrains sont encore sur le territoire de Carouge et nous avons pu déterminer exactement leur emplacement et par là même le hameau de Saint-Nicolas-le-Vieux (dit aussi de Carouge) (*fig. 2, 8*). Il prenait certainement son nom d'une antique chapelle; tout auprès, un terrain dépendait de la cure de Lancy³. Après la fondation de la maladière à Carouge même, sur la voie principale, on construisit à proximité, à l'usage des lépreux, une nouvelle chapelle, qui est citée en 1265 sous le nom de Saint-Nicolas du pont d'Arve ou Saint-Nicolas de la maladière (en 1269)⁴. Il y eut donc deux chapelles du même nom, mais celle de la maladière a peu à peu supplanté celle du hameau qui disparut au XIII^e siècle.

Les bougeries de Saint-Nicolas se trouvaient au-dessus des fossés dont nous parlerons plus loin, au pied des crêts de Pinchat. Le fait que Saint-Nicolas-le-Vieux eut une chapelle à la place de Carouge nous indique que ce hameau était aux confins, plus exactement derrière la villa romaine, mais encore sur son territoire. C'est là que les colons de la villa christianisés établirent leur premier lieu de culte.

Emplacement de la villa antique. — Les trouvailles archéologiques concernant les restes de cette villa sont, comme nous l'avons dit, très peu nombreuses.

¹ Cure Saint-Léger 17, f^o 13 pour les deux actes mentionnés.

² Acte de 1248: Cure Saint-Léger 17, f^o 13. Acte de 1249: Cure Saint-Léger 17, f^o 2 v^o et 3; acte de 1251, *ibid.*, f^o 5; acte de 1260: Saint-Léger 19, f^o 36; acte de 1269: Saint-Léger 17, f^o 5 v^o. Il y a encore un acte sur les Chanal en 1265, Saint-Léger 17, f^o 9 v^o et 19, f^o 10.

³ Cure Saint-Léger 9 *primo*, f^o 50 en 1331; *terre ecclesie de Lancier*.

⁴ Cure Saint-Léger 19, f^o 10, *ibid.* 17, f^o 1.

Cependant, l'examen cadastral des lieux situe l'emplacement général des bâtiments, qui devaient se trouver entre l'ancienne route de Veyrier, la « vi des Barrières » (chemin des Moraines), et la route antique menant de Genève à Saint-Julien-Ternier. C'est le lieu appelé « A Carouge », en face de l'ancienne maladière (fig. 2, 10). Le Carouge des vieilles maisons des Charmettes se trouve en dehors du périmètre romain; il existait déjà au XIII^e siècle, sur la route de Lancy. Le mas au nord de cette route date de 1643 environ, tandis que celui du sud, qui a appartenu à la famille Teste, est beaucoup plus ancien¹ (fig. 2, 9).

La première découverte de monuments antiques a eu lieu en 1805. L'abbé Grillet décrit en 1807 la trouvaille du tombeau et de l'inscription de *Marcus Carantius* ainsi que d'un autel à Jupiter². Il rapporte qu'on a mis au jour ces monuments à peu de distance du bureau de l'ancienne douane; ils « avaient échappé aux fouilles que l'on avait cessé de faire dans cette partie qui est sous la colline de Pinchat ». On voit par sa description qu'outre les inscriptions plusieurs autres blocs étaient pourvus d'entailles pour des liens de fer, ce qui lui permet de donner une reconstitution du monument de *Carantius*. Tous ces matériaux ont disparu, sauf les inscriptions, qui sont conservées à l'église de Sainte-Croix. Grillet estime qu'au-dessus du socle « dont l'arête supérieure étoit taillée s'élevait un tombeau de forme carrée, terminée par une corniche bien profilée cintrée sur le milieu et recourbée vers les extrémités; au-dessus de cette corniche, sur une plinthe devoit naturellement être placée l'inscription suivante gravée sur deux pierres... »

Salverte, en 1819, écrit ce qui suit: « Sur l'ancienne route qui conduisait de Pinchat à la rive gauche de l'Arve et, par un pont détruit depuis 1564, aboutissait à l'extrémité du chemin des Philosophes, des fouilles ont fait découvrir en 1805 deux monuments romains ». Ces renseignements lui sont donnés par M. Perrey, pasteur à Carouge³. C'est le passage concernant le pont qui, mal interprété par Blavignac, a créé la légende de la tête du pont romain à cet endroit. Blavignac nous rapporte dans son manuscrit sur Carouge qu'en 1805, « au pied des collines de Pinchat, sur l'ancienne rive de l'Arve, dans une localité où depuis longtemps on tirait des pierres toutes taillées les ouvriers découvrirent, au commencement de cette année, les ruines d'une tête de pont et deux inscriptions ». Il ajoute « que le monument n'avait point été à l'origine posé sur un socle isolé mais encastré dans un mur, fait qui prouve d'une manière indubitable l'existence à Carouge et pendant la période romaine d'un bâtiment à murs épais et conséquemment d'une certaine importance ». Il dit encore, à propos de l'autel à Jupiter, qu'il a été trouvé « dans la même localité, qui a fourni, comme nous l'avons dit, un très grand nombre de blocs

¹ Cure Saint-Léger Gr. 5, f^o 34 en 1648; f^{os} 17 et 26 en 1643. Extr. Saint-Léger 14, f^o 118; Saint-Léger Gr. 3, f^o 138, etc...; Saint-Victor Gr. 86 *primo*, f^o 6; Saint-Victor Extr. 143, f^o 231.

² GRILLET, *Dictionnaire hist. des Départements du Mont-Blanc et Léman*, 1807, t. II, p. 4 sq.

³ SALVERTE, *Notice sur quelques monuments anciens situés dans les environs de Genève*, 1819.

équarris et qui en recèle probablement encore plusieurs ». Gaullieur ne fait que reprendre la description de Grillet en mentionnant qu'on a découvert ce monument en construisant un puits dans la propriété Turin, près de l'ancienne douane¹. Mais nous avons le récit d'un témoin oculaire de cette découverte. Chaponnière écrit en 1831, à propos d'inscriptions romaines: « en voici du même genre qui furent décou-

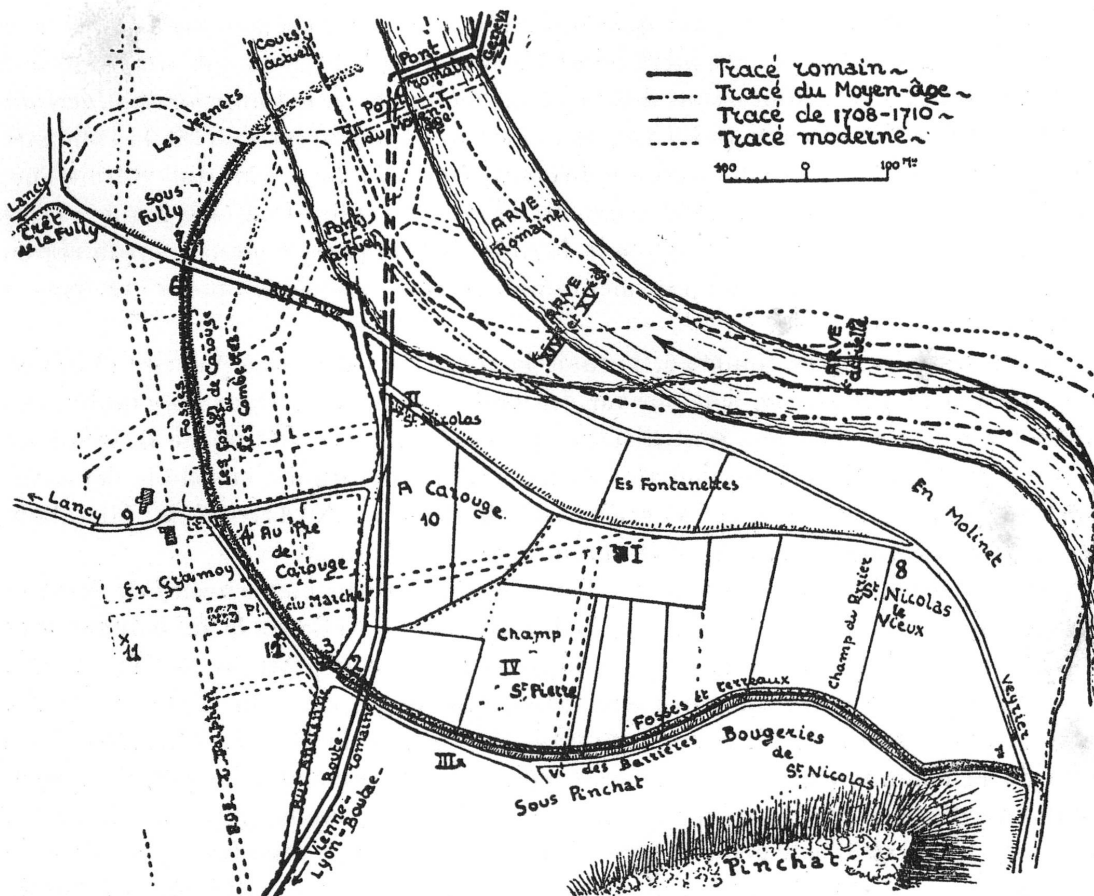


Fig. 2. — Plan de Carouge avec les lieux de trouvailles archéologiques et les fossés burgondes.

vertes sous nos yeux en 1805, dans un champ entre Carouge et Pinchat, au milieu d'un amas considérable de matériaux, en creusant les fondements de la maison Turin »². Nous pouvons donc situer exactement l'emplacement de ces substructions, car la maison Turin existe toujours près de la route de Carouge à Veyrier, à l'angle

¹ E.-H. GAULLIEUR, « Notice sur l'origine et l'accroissement de la ville de Carouge », dans *Bull. Institut Genevois*, t. VI, p. 3.

² *Chroniques de Bonivard*, édit. par Chaponnière, p. 523.

de la rue de la Fontanette ¹ (fig. 2, I). De tous ces témoignages il ressort qu'il ne s'agit pas seulement d'un tombeau, mais de substructions plus importantes avec probablement un petit sanctuaire ou *fanum* dédié entre autres dieux à Jupiter. Du reste les tombeaux sont fréquemment des lieux de culte. Déjà, le 21 novembre 1651, Minutoli rapporte qu'après une forte crue de l'Arve on a trouvé sur la rive gauche, près du chemin de Pinchat, « un peu en dessous de la nouvelle guérite des gardes du sel », un autel à Jupiter qui nous a été conservé, avec le texte: « A Jupiter très bon très grand les deux *Cingius Stabulo et Rulus* » ². Le point de trouvaille est semblable aux autres. Nous avons donc ici trois monuments, le tombeau de *Macrinus* militaire, qui a fait sa carrière à Lyon et qui est mort peu après l'an 90, la stèle aux dieux mânes de *D. J. Modestinus*, fils de *Decimus Julius Festus*, de la tribu voltinienne, élevée par ses affranchis, probablement du II^e siècle; enfin, l'autel à Jupiter érigé par les deux *Cingius*. Rappelons que la famille *Macrinus* est connue dans la région par l'épithaphe de *Gemina* où est mentionné *Arrius Macrinus*, pierre trouvée à Annemasse ³.

Ce sanctuaire, avec tombeau, bordait la route de Carouge à Veyrier et devait se trouver à la périphérie, soit sur un des côtés de la villa. Dans de nombreuses villas des petits sanctuaires sont disposés près des murs de clôture de la propriété et sur la route. Ceci nous permettrait de fixer un des côtés de l'ensemble des constructions antiques. La voie de Veyrier a été déplacée au XVIII^e siècle; elle aboutissait autrefois près de la filature et non à la place du Marché.

Un autre point de trouvaille est l'extrémité de cette même route de Veyrier à sa jonction avec la grande route de Saint-Julien. Ici s'élevait la maladière; tout près s'étendait le cimetière des ladres, plus tard celui des protestants (fig. 2, II). En 1765 déjà on y a retrouvé des ossements, sans doute ceux du cimetière, et des instruments aratoires ⁴. M. Soret rapporte, en 1850, à la Société d'histoire, à la suite de la communication de M. Serre, « qu'on avait découvert un grand nombre de débris d'armes et d'instruments en fer lorsqu'on a creusé le canal destiné à conduire un cours d'eau à la filature de Carouge; il est à regretter que personne n'ait songé alors à les recueillir. M. Soret dit en avoir possédé plusieurs fragments qu'il avait trouvés et qu'il a égarés. » ⁵. Ce canal de la filature a été construit de 1809 à 1811. M. Serre décrit le même jour un antique instrument en fer d'une forme assez singulière, découvert à Carouge quelques années auparavant; plusieurs monnaies de différentes époques ont été trouvées dans la même localité. En 1851,

¹ Parcelles du plan français, Carouge section C, n^{os} 115, 119, 120, 121, 168.

² L. BLONDEL, « Les Faubourgs », *op. cit.*, p. 57.

³ W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, n^{os} 7, 88, 92, 93.

⁴ Plan ms. de Carouge par Fontaine Borgel: Archives d'Etat, Carouge, Portef. 1, plans nouv. série.

⁵ Procès-verbal Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève, 23 mai 1850, 11 déc. 1851.

M. Aug. Serre montre à la Société d'histoire et cherche à l'expliquer, un instrument ou un outil trouvé près de Carouge. On peut ajouter à ces découvertes différentes armes, une hache en bronze conservée au Musée National, recueillie sur la rive de l'Arve, une épée en bronze trouvée dans le lit de l'Arve¹. De nombreuses monnaies proviennent de Carouge, malheureusement sans situation exacte. Fontaine Borgel dit avoir possédé une pièce romaine de Minerve trouvée dans la propriété Duboule (angle rue Alexandre Gavard et Promenades)². L'emplacement de ces armes et outils à l'entrée de la route de Veyrier doit marquer un atelier ou un magasin en bordure des constructions de la villa.

Enfin on a recueilli un bracelet en bronze romain « dans une gravière à côté du cimetière de Carouge, dans les fondations de la maison Rossetti », maintenant Lonstrof (ancien chemin des Moraines 450)³ (fig. 2, III). Il y avait sans doute là une sépulture en dehors et au-dessus des barrières de Pinchat, proche de la villa. Ces indications nous permettent de supposer que l'emplacement général des établissements de la villa romaine est bien celui que nous avons indiqué, en arrière de la grande voie antique. Blavignac situait cet emplacement plus au sud sous le stand, car il était guidé par la mention de la Cour des chevaliers citée au XIV^e siècle dans la délimitation de la Bâtie-Meillé. Nous avons démontré ailleurs que cette cour était la cour de justice du seigneur de Ternier, avec le gibet, et non un palais des chevaliers. Il faut lire *curia dicti militis (Terniaci)* et non *curia militum*. Les fourches patibulaires occupaient le bord du crêt de Pinchat⁴. En confirmation de l'emplacement que nous proposons, nous avons trouvé des débris de tuiles antiques dans le pré appelé autrefois « le Grand champ ou champ Saint-Pierre », au pied des anciens fossés de Pinchat (fig. 2, IV). Les cadastres du début du XVIII^e siècle avec les limites de fief montrent que la voie impériale a dû se déplacer vers le N.-O. au cours des siècles; la division des parcelles indique encore le tracé d'un autre chemin en bordure du « Grand-Champ » qui rejoignait la route de Veyrier. Enfin le « champ Borjaux », qui est un peu en arrière de l'emplacement du monument de *Carantius*, est dit au XIV^e siècle *retro Carrogium*, donc rière le lieu de Carouge. Il n'est du reste pas exclu qu'il y ait eu en dehors de la villa principale de nombreuses dépendances agricoles, quelques maisons de colons, des tavernes, des relais pour les postes, le tout en bordure de la voie principale et sur la route de Lancy. Le terme de carrefour implique un peu plus qu'une simple villa; on doit admettre encore d'autres installations en rapport avec le croisement des routes. On a aussi remarqué

¹ Musée national, rapport annuel, 1901, p. 40 et Collection (d'armes) Boissonnas.

² Plan Fontaine-Borgel, cité.

³ W. DEONNA, « Les croyances religieuses de la Genève antérieure au Christianisme », *Bull. de l'Institut Genevois*, t. 42, p. 239.

⁴ L. BLONDEL, « Les Faubourgs », *op. cit.*, p. 63 et note; BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève*, I, p. 153; II, p. 62 sq. Son plan est faux, la Drize s'est toujours jetée dans l'Aire.

des sépultures à peu de profondeur sous la rue du Marché et plus à l'ouest dans l'ancienne propriété Duboule, ainsi que près du pont (*fig. 2, 11, 12*). Ces sépultures en terre libre ne paraissent pas être romaines, mais dater de l'époque barbare ou du moyen âge. Nous pensons qu'elles ont rapport avec la villa burgonde, car elles bordent les fossés dont nous aurons à nous occuper plus loin.

Les cadastres anciens indiquent un parcellement en quadrilatère au lieu dit « Grand Champ » et aussi le long de la route de Veyrier vers le tombeau de *Carantius*. Ces parcelles ne sont pas encore construites ou recouvertes de bâtiments sans caves, alors qu'ailleurs tout le terrain a été bouleversé sans qu'on ait rien remarqué. Le centre de la villa devait bien se trouver dans cette région.

Nous pouvons dire, en résumé, qu'à l'époque romaine une villa devait s'étendre un peu en arrière de la voie principale sous le crêt de Pinchat. Cet établissement existait déjà dans la deuxième moitié du I^{er} siècle, il était proche d'un carrefour à la tête du pont d'Arve. Son importance devait être assez considérable, car il avait un petit sanctuaire et des ateliers. Il est possible qu'à côté de la villa il ait existé un *vicus*. Malgré les destructions des barbares il a dû subsister jusqu'à l'époque burgonde. Nous allons voir comment il a continué à se développer aux V^e et VI^e siècles. Sur les voies d'accès devaient se situer aussi des maisons, on a retrouvé au XVIII^e siècle des débris de vases antiques sous la maison de la Rive (maintenant Spahlinger), le long de la voie d'Annecy¹.

Carouge burgonde. — Genève devient après 443 le siège des premiers rois burgondes, mais dès 461 Lyon est leur principale résidence. A partir de ce moment-là Genève ne sera plus habitée que par le frère du roi portant aussi le titre de roi. Après Gundioch et Chilpéric I^{er}, qui vécut aussi bien à Genève qu'à Lyon, Godegisèle, frère de Gondebaud, puis Sigismond, le fils de ce dernier, résidèrent dans notre ville. On sait que Sigismond fut couronné en 516 en présence de son père à *Quadrivium*. Plusieurs auteurs, dont Vuy, ont voulu chercher cette localité au Carre et même situer son palais dans les ruines du château de Roillebot. Mais nous savons que *Quadrivium* est dit *apud*, soit près de Genève la capitale; le Carre est trop éloigné, on n'y a jamais retrouvé aucune trace de construction; enfin Roillebot en plein marais ne date que du XIV^e siècle. La position de Carouge est au contraire tout indiquée, sur la grande route, aux environs immédiats de la cité, aussi Galiffe, puis Blavignac, ont vu juste en désignant Carouge comme lieu de ce couronnement². Nous savons aussi que soit les Burgondes, soit les Visigoths, Ostrogoths et Lombards, se sont établis dans des palais antiques, en ville ou à la campagne, et non dans des forteresses. Ils ont encore vécu suivant les traditions

¹ Papiers Abauzit, ms. Mhg. 153. Bibliothèque publique.

² Sur cette question: J. VUY, « Note sur la villa Quadrivium », *Mém. Institut National Gen.*, X, p. 1-14; J.-B.-G. GALIFFE, *Genève historique et arch.*, II, p. 34.

antiques. Nous sommes mal renseignés sur leurs résidences à la campagne. D'après Ludwig Schmidt, le grand historien des peuples barbares, le seul domaine royal rural burgonde connu est *Quadrivium*. Même à l'époque mérovingienne les dynastes continueront à habiter des villas suivant le mode romain. Nous ne voyons apparaître des châteaux fortifiés comme résidence qu'à l'époque carolingienne, bien que Charlemagne ait aussi vécu dans des palais à la campagne pourvus de défenses peu importantes.

Il ne semble pas douteux que Sigismond, qui avait passé sa jeunesse à Genève et qui continua pendant sa royauté à s'intéresser particulièrement à notre pays, en faisant reconstruire Agaune et la cathédrale de Saint-Pierre, a dû habiter Carouge. Ce que nous avons dit au début concernant la forêt de Pinchat est une preuve de la réalité d'un domaine royal dans cette région, mais nous en avons une autre, basée sur le plan de Carouge et les fossés qui entouraient cette localité.

Les fossés de Carouge. —

Depuis des années nous avons été intrigués par la mention dans les actes du moyen âge concernant Carouge de « terreaux » et fossés, ou de barrières couronnant le talus qui précède les crêts de Pinchat. Cet ouvrage composé d'un fossé, puis d'un talus naturel, était longé par un chemin appelé la vi des Barrières (chemin des Moraines) qui liait la grande route de Saint-Julien et le Val-d'Arve en passant le long du cimetière actuel. En dessous s'étendaient les prés de Carouge et de Saint-Nicolas-le-Vieux jusqu'à l'Arve, appartenant principalement à la cure de Saint-Léger et aux lèpreux. Au-dessus, au pied des bois et crêts de Pinchat, se trouvaient les bougeries dites de Saint-Nicolas. La première mention que nous avons de cet ouvrage est de 1357 « *juxta bastimenta de Quarreiuz* », puis en 1360, « *Juxta bastimenta, juxta barrerias de Pinchat* » (en 1366). Les textes deviennent ensuite plus explicites. Nous lisons en 1417 qu'on parle des *terralliis seu bastimentis domini Terniaci et nemorum de Pinchat domini Terniaci*. En 1428 ils sont dit *terralliis seu bastimentis Dni. comitis Gebenn.*, ou encore *antiquis bastimentis Dni. comitis Gebenn.* Plus tard, le nom du comte de Genève est remplacé par les *fossalia feudorum Dni. nostri ducis* (1466); enfin, on mentionne au lieu des fossés les barrières de Pinchat¹. Ces ouvrages ou *bastimenta antiqua* étaient composés

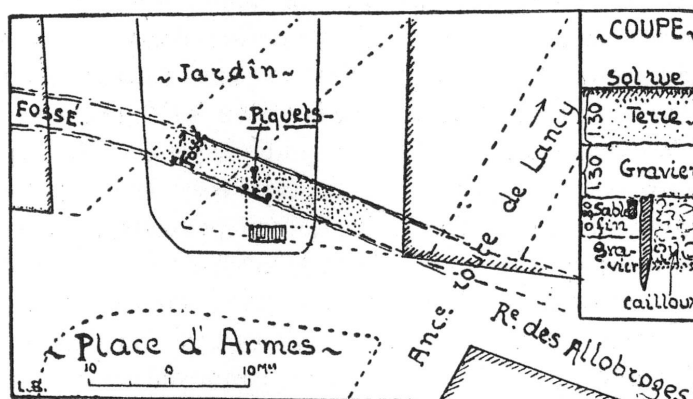


FIG. 3. — Emplacement du fossé sous la Place d'Armes à Carouge.

¹ Pour le XIV^e siècle, Chapitre R. et Gr. 288, R. et Gr. 313; pour le XV^e et XVI^e siècles, Cure Saint-Léger 19, f^o 29; Gr. 4, f^o 258; Gr. 3, f^o 128; Saint-Léger 9 sec., f^o 46, 9 primo, f^o 179, etc...

d'un grand talus ou terreau, que précédait un fossé défendu par des barrières. Ducange indique du reste pour le terme de *bastimentum* une fortification, « *aliquam munitionem vel bastimentum* ». Nous avons d'abord cru que ces fossés étaient une limite de la forêt de Pinchat (*fig. 2, 1 à 2*), mais, en poursuivant nos recherches, nous avons pu voir qu'ils se continuaient au delà de la grande route et encerclaient tout Carouge jusqu'à l'Arve. Le long de la rue du Marché, qui dessine leur tracé, un acte de 1650 désigne encore un « bastiment de fosseau », et tout près, en 1658, « certaine pièce de pré anciennement estoit un fosseau »¹ (*fig. 2, 3*). Le même pré en 1408 affronte aux « *terralliis dicti loci* » (*fig. 2, 4*). En ce point il y avait aussi une fontaine². Continuant en ligne droite, ces fossés passaient près de l'emplacement du temple protestant, dans une région qualifiée dans les actes du XVII^e siècle « les fossés de Carouge »³ (*fig. 2, 5*). Vers la place d'Armes actuelle, au croisement de la route venant de Lancy, un acte de la fin du XIV^e siècle, concernant des biens appartenant à la cure de N.-D. la Neuve, indique cette terre « jouxte les fossas du comte de Genevois »⁴ (*fig. 2, 7*). De là ces fossés se dirigeaient sur les vernaies au bord de l'Arve, à peu près à la limite des possessions que la commune de Genève avait acquises en 1446 des Ternier-Montchenu⁵. Nous avons encore une autre preuve de ces fossés, car en 1932, lors des fouilles pour établir un transformateur sur la place d'Armes, on a découvert à plus de 2 m. 50 sous le sol, une lignée de pilotis avec planches latérales indiquant un canal ou cours d'eau⁶ (*fig. 2, 6 et fig. 3*). Nous n'avons pu déterminer alors à quel ouvrage se rapportait cette construction, car elle ne pouvait pas convenir à un digue contre l'Arve ni au bief des moulins de Carouge. Les dépôts indiquaient une période voisine de l'époque romaine. Cette fouille est exactement sur le parcours des fossés signalés par les actes et nous fournit une coupe intéressante de cet ouvrage. Non seulement le tracé des fossés a été vérifié, mais nous pouvons dire qu'ils doivent appartenir à l'époque qui suit immédiatement la période romaine.

Ces fossés, appelés « fossés de Carouge », ou « fossés du comte de Genève », appartenaient au souverain du pays; ils encerclaient tous les terrains compris entre le Val-d'Arve, sous Pinchat, et l'entrée du pont antique sur l'Arve, en comprenant le territoire de Saint-Nicolas-le-Vieux. Ils devaient certainement pouvoir être alimentés par l'Arve. On pourrait affirmer que ce canal-fossé a été construit par les comtes de Genève au moyen âge pour défendre l'entrée du pont, mais de telles fortifications seraient trop étendues pour convenir à un but utile. D'autre part le

¹ Ternier Extr. 4, f^o 203 v^o, fos. 173-174.

² Chapitre Gr. 17, art. 1030. Cure Saint-Léger Gr. 1, f^o 42 v^o, 49 v^o.

³ Ternier Extr. I, f^o 94, Extr. 4, f^o 169.

⁴ Cure N.-D. la Neuve 1 sec., n^o 64.

⁵ P.H. n^o 568.

⁶ *Genava*, XI, p. 28.

pont d'Arve n'a jamais été fortifié ou ne l'a été que temporairement, ceci d'après les traités entre le comte et l'évêque de Genève. Nous savons qu'en 1381 il y eut une protestation du vicaire de l'évêché, parce que le comte s'était permis d'établir deux ponts-levis et des chaffaux (tours de bois) sur le pont, dans la guerre contre Hugue de Genève. Nous avons retrouvé les comptes de ces travaux faits en 1328¹. Mais il ne s'agit là que de fortifications sur le pont et nulle part il n'est fait allusion à d'autres défenses, défenses du reste interdites par les traités, le pont appartenant à l'évêque.

Plan de la villa burgonde. La disposition de la ligne des fossés de Carouge nous donne le plan général de la villa. A peu près au centre, dans le bloc triangulaire (fig. 2,

10 et fig. 4, c) devaient se trouver les bâtiments du palais qui, sans doute, s'étendaient plus au sud, sur l'emplacement de la villa romaine. Comme dans toutes les autres résidences de cette époque, les installations devaient être assez vastes. Autour du palais se groupaient des dépendances, logements pour les militaires et serviteurs, greniers, ateliers, auberges. Le chant des Niebelungen décrit, à côté du palais et de sa grande salle, d'autres corps de bâtiment, entre autres une auberge assez éloignée². Par-dessus les restes de la villa romaine devaient s'élever des édifices partiellement en bois. Bien que barbares, les Burgondes vivaient encore à la romaine.

Ce qui nous intéresse le plus c'est la disposition concentrique de Carouge, appuyée aux rives de l'Arve. Ce type n'est pas du tout de tradition latine, mais se rapproche des villages en cercle, les « Runddörfer » germaniques (ou plutôt Platzdorf), entourant un château ou une maison de maître. Sans vouloir discuter ici si cette forme circulaire est d'origine slave ou germanique, il est certain qu'elle n'a pas de

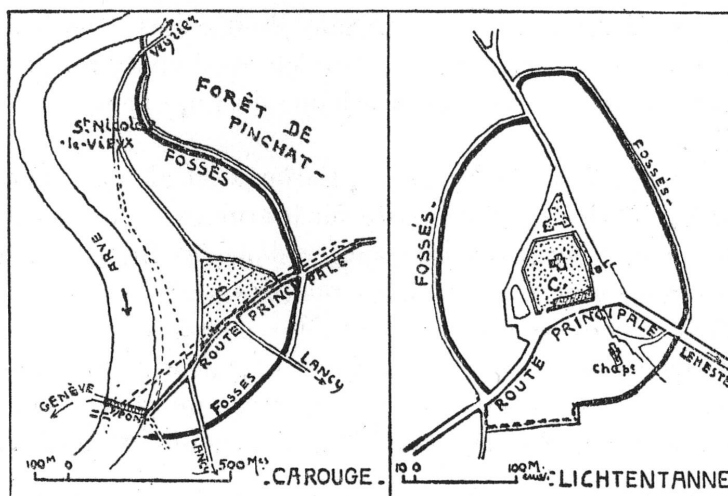


FIG. 4. — Plans comparatifs de Carouge et de Lichtentanne.

Ce qui nous intéresse le plus c'est la disposition concentrique de Carouge, appuyée aux rives de l'Arve. Ce type n'est pas du tout de tradition latine, mais se rapproche des villages en cercle, les « Runddörfer » germaniques (ou plutôt Platzdorf), entourant un château ou une maison de maître. Sans vouloir discuter ici si cette forme circulaire est d'origine slave ou germanique, il est certain qu'elle n'a pas de

¹ L'acte de 1381 dans *Bull. Soc. hist. gen.*, t. I, p. 489. Comptes de châtellenie, Clermont et Ternier 1327-1328, Archives réunies à Turin.

² C. SCHUCHHARDT, *Die Burg im Wandel der Weltgeschichte*, 1931, p. 193 sq.; J. HOOP, *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, art. « Königshof ».

rapport avec les tracés romains. Tous nos villages sont en forme de rue suivant les principes latins, aucun ne présente cette forme circulaire. A l'époque carolingienne et franque les villas et palais reprendront la disposition classique quadrangulaire avec des fossés. Nous donnons comme comparaison un de ces villages circulaires, Lichtentanne, près de Lehesten, avec sa maison seigneuriale au centre. On ne pourra qu'être frappé de la ressemblance de son plan avec celui de Carouge ¹ (fig. 4). Sans être un bourg fortifié du moyen âge, nous avons ici une agglomération entourant un palais, limitée par des fossés avec des palissades et des haies. Sur une de ses lisières elle touche à la forêt domaniale, alors qu'à l'ouest et au nord s'étendent les champs et prés des colons. Nous avons donc ici l'exemple unique de la disposition d'une grande villa burgonde.

La forêt et les fossés fournissent la preuve définitive que Carouge est bien le *Quadrivium* de Sigismond. Sans doute, cette localité devait être importante et assez étendue pour permettre la solennité d'un couronnement. Sa proximité de Genève, où se trouvait la résidence urbaine du roi, explique encore mieux le choix de cette villa.

Après l'époque burgonde, Carouge est abandonné ou détruit. La petite communauté chrétienne qui subsiste sur les ruines de la villa se retire au hameau de Saint-Nicolas-le-Vieux, compris encore dans les limites de Carouge. Au moyen âge il n'existait plus que quelques maisons vers l'entrée du pont. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir apparaître un nouveau développement de cette localité. Les mêmes facteurs géographiques et topographiques, proximité de la grande route, croisement de chemins avant le passage du pont, ont permis cette évolution. Cette ville neuve a donc un passé lointain, important pour l'histoire de notre région.

¹ C'est une agglomération de type circulaire déterminée par un château central, qui a conduit plus tard à la formation de villes autour d'un palais ou d'une église, c'est plus un « Platzdorf » qu'un « Runddorf ». H. REBENSBURG, *Das deutsche Dorf Süddeutschlands*, 1913, p. 26. Voir aussi A. MEITZEN, *Wanderungen, Anbau u. Agrarrecht der Völker Europas*; R. MIELKE, *Das deutsche Dorf*, 1907.

